AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 41 (3) ItemMarie Moret à Adolphe Demeur, 28 février 1888

# Marie Moret à Adolphe Demeur, 28 février 1888

Auteur·e: Moret, Marie (1840-1908)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)
Collation4 p. (474r, 475r, 476r, 477v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

## Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Adolphe Demeur, 28 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 07/11/2025 sur la plate-forme EMAN: <a href="https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45257">https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45257</a>

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## **Présentation**

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>28 février 1888</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Demeur, Adolphe (1827-1892)</u>
Lieu de destinationBruxelles (Belgique)
Scripteur / Scriptrice<u>Inconnu</u>

## **Description**

RésuméMarie Moret explique à Demeur qu'elle a été élue administratrice-gérante par les associés de l'Association par 85 voix sur 89 votants, que la réorganisation

de la gérance est en cours et que la succession de Godin est en voie de règlement. Elle s'adresse à Demeur au sujet de la transcription au bureau des hypothèques de Bruxelles des biens de Godin apportés à l'Association du Familistère ; elle cite à ce propos une lettre d'un employé de l'usine de Laeken et une lettre du notaire de Guise Aimé Flamant ; elle signale à Demeur le nom et l'adresse d'un notaire, Gustave Éliat au 59 rue Neuve à Bruxelles. Elle informe Demeur que le couple Brullé vit à Saint-Mandé, qu'Alexandre Brullé est atteint de paralysie grave depuis plusieurs années et qu'il est soigné par sa femme, elle-même de santé fragile. Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.

#### **Mots-clés**

Économie domestique, Familistère, Mort, Santé, Succession de Godin (droit) Personnes citées

- Association coopérative du Familistère
- Brullé, Adèle Augustine (1819-1897)
- Brullé, Alexandre (1814-1891)
- Eliat, Gustave (1826-1888)
- Flamant, Aimé (1843-1897)
- Godin, Émile (1840-1888)
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Lieux cités

- 57, rue Neuve, Bruxelles (Belgique)
- Bruxelles (Belgique)
- Guise (Aisne)
- Laeken, Bruxelles (Belgique)
- Saint-Mandé (Val-de-Marne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 24/02/2023 Dernière modification le 18/09/2023

Guise Tamilistère 38 Février 1888 Cher Monsieur Demeur, frappé l'association du Tumilistère et moi , en nous enlevant à elle son Tondateur, à moi l'ame par laquelle la mienne semblait virre. Voice deux mois! Les événements ont marche depuis ce jour au l'endemain duquel il me semble toujours être. m'appeler, par 16 voice sur 89 votants, au poste d' Haministicateur Sérante en remplacement de mon mari. Jugez quelle tache disproportionnée avec mes capacités, si je n'avais trouve d'utiles concours dans les plus anciens et les plus capables de nos Conseillers de Ferance! Concurremment arec cette reorganisation des pouvoirs administratifs à du moucher le réglement de la succession de mon mari. Il a laissé la moitie de sa fortione à la Tociété du Familistère, l'autre moitie revenant xux enfants & mineurs de son unique fels, Emile dicide 15 jours avant mon more. Ces affaires sont en voie de réglement.

La question, que je viend soumettre à vos sonsies. an nom des cordiales relations que vous avez enes avec mon mari, est celle-ci: Tamilitiere y a apporté tout ce qu'il avoit alois de fortune, biens mobiliers et immobiliers. Mais la transcription n'a pasété faite alors au bureau des hypotheques. Elle vient de l'être seulement, maintenant pour ce qui regarde les biens sommis à transcription Reste à transcrire de même au bureau des bupothéques de Bruxelles la point de ces biens soumis à la transcription en Belgique. Un de not aigents de l'usine de tacken nous écrit à ce dujet. La transcription des immembles au bureau des Toppothéques peut se faire en Belgique comme en France. mais cette operation doit de faire par ministère de Notaire ; à cet effet il faudra une copie officielle de l'acte notarie passé en France et cet acte Devra être rendu exécutoire en Selgique pour le président du tribunal de fremière instance. C'est ce qui nous a été dit au bureau des trypothéques. « Si votre notaire de Tuise qui a règlé la Succession n'a pas de correspondant babituel à Bruxelles pour traiter cette affaire directement, nous pourrons nous mettre en rapport avec le notaire. de lachen, ou tout autre de la ville qui aurait votre préférence, et lui demander quelles sont les pièces a qui lui seront utiles pour remplir cette formalité 476 Nous avons communique le renseignement ci dessus à notre notaire Vici Ma Flamant. Me Flament nous a fait l'observation suivante. derait la production complète des statuts, ce qui entrai. nerait à des frais de timbres considérables, vu que Cas Statuts constituent un volume an-8? " Il y aurait done lieu de demander à un homme compétent en la matière de le bureau des hypothèques de Burelles ne se contenterait pas de l'exetrait fait fixed moi Me Flament et certifie conforme hou Mme l'Hoministratrice Gerante. Cet extrait serait fait suivant le modèle ci-joint resse par le det Mo: Flamans. Commo vous le livez dans cette pièce, le droit de transcription doit être prélève, pour l'usine de Exchen, sur une Tomme de 173, 193 francs 69 centime Your comprenez, Cher Monsieur, combier vos Conseils nous dervient précieux en cette occurence. Ver au nom de mon-mari et de not bonnes relations Vautrefoil. Tope done asseg bonfe vous prie, pour me dire, si nous pourons compter dur vous. E Li un notaire était nécessaire nous somme déjà en relations avec Mo. Elias Sustave, 59 me Neuvo, à Bruxelles. Il derait donc tout indique. Un mot en terminant hur not amis commund M. M. me Bulle. He habitent toufour

Mandé (Sine). M. Brullé est depuis plusieurs mois atteint de paralysie grave, et Mome Bullé le soigne avec le plus absolu révouement, malgré son propre état de faillesse assgrave par l'âge. Cous veux, avec qui je suis restee en correspondance assidue, ont garde de vous le plus constant et le meilleur souvenir. Teuillez agreer, Cher-Monsieur, mes Sentiments de reconnaissance anticipée, pour le Service que je sollicité de vous, et evoyez-moi cordialement votre Marie Godin